

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024**

**Date de convocation du Conseil** : 07 novembre 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance** : 35

**Liste des délibérations affichée le** : 19 novembre 2024

**Présidente** : Mme Laurence FAUTRA, Maire

**Secrétaire** : M. Hocine MANSERI

**Présents** : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

**Excusés** : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à Mme PENARD), M. BONET (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. MERCADER), M. ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA),

**Absents** : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====  
**Objet : Subvention attribuée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre des projets à visées culturelle et sociale portés par la Ville**

Mesdames, Messieurs,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté n°2024 – 2104510417 en date du 8 octobre 2024 du Pôle Création, médias industries culturelles, action culturelles et territoriale de la Direction Régionales des Affaires Culturelles,

**VU** l'avis de la commission Développement actif et dynamique en date du 4 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de ses missions de soutien au développement culturel local, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a octroyé à la Ville de Décines-Charpieu une subvention pour deux projets à visées culturelle et sociale :

- « Jardin immersif numérique avec AADN et les habitants »,
- « Résidence street art dans les QPV »,

**CONSIDERANT** que ces subventions s'inscrivent dans le cadre des politiques territoriales ayant pour objectif de favoriser la participation des habitants à la vie culturelle locale,

**CONSIDERANT** que les projets retenus pour cette aide financière mettent l'accent sur l'implication des habitants, en particulier des jeunes et des résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), autour de créations artistiques innovantes et participatives,

**CONSIDERANT** que les projets retenus ont pour objectif de :

- Favoriser la pratique artistique et culturelle pour un large public,
- Renforcer le lien social et la cohésion entre les habitants via des créations participatives et collaboratives,
- Encourager l'appropriation de l'espace public à travers l'art,
- Créer des échanges entre les artistes, les habitants et le tissu associatif local,
- Contribuer à la « revalorisation » de l'image des QPV par des projets culturels ambitieux et visibles,

**EN CONSEQUENCE**, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 9 000 € versée par la DRAC pour soutenir deux projets portés par la Ville, à savoir « Jardin immersif numérique avec AADN et les habitants » et « Résidence street art dans les QPV »,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 11 – Culture,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

<b>POUR</b>	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSENTION</b>	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

  
L. FAUTRA

*En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*